

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 173 accordant à l'Etat Français l'exonération de tous droits de mutation et de timbre exigibles sur un acte d'achat d'un immeuble.

n° 173

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 octobre 1960

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1960

Date du numéro
31 octobre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Est exonéré de tous droits de mutation et de timbre l'acte d'achat par l'Etat Français à M. Latini (Luigi), Entrepreneur à Djibouti, d'un .immeuble à trois étages, sis au Plateau du Serpent, avenue Pasteur et immatriculé au Livre foncier sous le n° 387.

Le Président de la Commission: Permanente.de l'Assemblée Territoriale.OMAR KAMIL WARSAMA.Le Secrétaire de la Commission Permanente,de l'Assemblée Territoriale,OMAR IBRAHIM HADOM.